LA CHAINE D'INFORMATION INTERNATIONALE POUR LA FRANCE

AUX PRISES AVEC D'ANCIENNES RÉALITÉS

PAR

GERALD ARBOIT¹

Comme l'année précédente, il aura fallu la promesse d'un nouveau débat budgétaire de la communication pour relancer, en 2005, la question de la création de la Chaîne française d'information internationale (CFII), puisque la provision de trente millions d'euros, votée sur injonction présidentielle, n'avait pas été utilisée². Les vicissitudes politico-médiatiques de 2005 n'ont pas permis aux deux maîtres d'œuvre du projet, les PDG de France Télévisions, Marc Tessier, et de TF1, Patrick Le Lay, d'avancer sereinement. Les conséquences fâcheuses du référendum européen ont emporté son plus fervent supporter, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, remplacé par son ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin. Presque concurremment, le mandat de Marc Tessier n'a pas été renouvelé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui lui a préféré l'animateur de «Des racines et des ailes», Patrick de Carolis. Ces changements ont fait resurgir les contradictions internes du projet de rationaliser l'audiovisuel extérieur de la France

Tout à ces querelles franco-françaises autour de personnalités qui ont miné la longue gestation de la CFII depuis ses origines les plus lointaines³, peu d'observateurs ont relevé l'accord tant attendu de l'Union européenne. Il est vrai que la bataille de France Télévisions battait son plein et que la Chaîne française d'information internationale semblait avoir cessé d'être un objet médiatique. Donnant pourtant lieu à d'acerbes commentaires, notamment dans la presse américaine, et à une exploitation internationale biaisée par la télévision publique russe – la traditionnelle utilisation de l'information mondiale pour commenter des questions intérieures –, l'embrasement social des banlieues des grandes métropoles nationales, au début de l'automne, n'a pas ramené l'attention sur la nécessité de disposer d'une telle chaîne. Pourtant, plus sûrement que dans l'affaire des otages français en Iraq, à l'été 2004, son utilité était toute trouvée à cette occasion.

L'IMPATIENCE DE L'EXECUTIF

Pour Jacques Chirac, la chaîne d'information internationale est «un instrument important pour le

rayonnement» de la France. Il en est persuadé de longue date et ne perd jamais une occasion de le rappeler : ainsi, lors de la cérémonie des vœux à la presse, le 7 janvier 2005, à l'Elysée, comme lors de la treizième conférence annuelle des ambassadeurs, le 29 août, il s'est dit attacher «le plus grand prix» à «la création de cette chaîne [qui] va permettre à la France de mieux faire connaître le regard qui est le sien sur les événements du temps et du monde», tout en assurant, devant la presse, que «sa pleine indépendance [serait] évidemment garantie» et, devant les diplomates, qu'elle s'inscrivait «dans le même esprit de rayonnement de notre langue, de notre culture et de nos valeurs» que la francophonie. Toutefois, deux étapes impérieuses ont ponctué l'impatience présidentielle : définir le statut juridique de la nouvelle entité audiovisuelle et obtenir l'autorisation des autorités françaises et européennes de la concurrence. Pour la première, les groupes de télévision avaient déjà bien avancé : les réflexions de la Direction du développement des médias, dans son Guide de consultation en vue du lancement d'une chaîne d'information internationale, puis le rapport de Bernard Brochand avaient largement défini le «schéma opérationnel». Aussi un premier projet de «Contrat pour la

CFII», élaboré par France Télévisions et TF1, avec le cabinet Booz Allen Hamilton, avait-il été transmis au gouvernement dès décembre 2003. Il prévoyait la constitution d'une société

¹Chercheur au Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME) de l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France) et rédacteur en chef de la revue *Renseignement et opérations spéciales*.

²Libération, 29 sept. 2005.

³Cf. Gerald Arboit, «La chaîne d'information internationale pour la France. Perspectives d'un projet déjà ancien», Annuaire français de relations internationales, vol. V, 2004, pp. 464-481.

anonyme à conseil d'administration. Le financement quinquennal était revu à la hausse de 22%, passant à quatre cent vingt et un millions d'euros⁴ contre trois cent vingt-cinq prévus dans le rapport Brochand⁵. Quant à la publicité, le projet tablait sur un potentiel d'un à deux millions d'euros, qui irait croissant avec le développement de la chaîne dans le monde, tandis que la création d'une régie publicitaire était envisagée «dans un délai raisonnable après son

Le projet présenté au Président de la République deux ans plus tard, le 18 mars 2005, et déposé à la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes le 22 avril 2005 apparaît plus conforme à la lecture du rapport Brochand quant au volume budgétaire, mais laisse largement en suspens la question du financement – ou plutôt en fait porter uniquement le fardeau sur les fonds publics. Les réponses des principaux annonceurs français, clients de TF1, montrent en effet l'absence d'un marché ou d'un segment de marché sur lequel ils pourraient se situer, malgré les intentions clairement indiquées par la convention de subvention de la CFII de toucher une clientèle cible, constituée «des décideurs économiques et politiques [ainsi que des catégories socioprofessionnelles supérieures en général], des professionnels des médias et finalement du grand public»⁶.

La conformité de la nouvelle chaîne aux règles françaises de la concurrence, affirmée le 25 mai 2005, a été suivie par la confirmation européenne le 8 juin suivant⁷. Les tractations étaient allées bon train en coulisse d'abord, dès avril 2004⁸, puis officiellement à compter de février 2005⁹. Le projet devait être conforme à la législation sur les aides de l'Etat et ne pas porter atteintes aux règles du droit de la concurrence au sein de l'Union européenne. Les diplomates français ont dû s'expliquer sur les conditions financières et contractuelles liant la CFII à ses deux actionnaires. Il était ainsi demandé à la chaîne d'appliquer les conditions du marché dans ses échanges de programmes d'information avec TF1 et France Télévisions et la chaîne ne devait pas être diffusée en France. «De quoi protéger le marché naturel des deux chaînes d'information historiques du PAF, I-télévision et LCI» 10...

Annoncée pour le 28 novembre, la signature de la convention permettant la constitution de la société gérée à parité par France Télévisions et TF1 a été reportée au lendemain en raison de «problèmes techniques». Elle s'est finalement faite à l'Hôtel Matignon, sous la houlette du Premier ministre, Dominique de Villepin, et de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication. Le pacte d'actionnaires entre TF1 et France Télévisions a été signé et l'arrêté de prise de participation du *holding* public dans la future société est paru le 25 novembre au Journal officiel¹¹. Les deux groupes ont aussi arrêté l'organigramme de la future chaîne, la présidence du conseil de surveillance de la nouvelle société anonyme, chargée de mettre en œuvre la CFII, étant confiée à Patrick de Carolis¹², secondé d'un vice-président issu du groupe privé, Etienne Mougeotte, et la présidence du directoire, organe opérationnel de la future société, à Alain de Pouzilhac - qui venait d'être évincé du groupe Havas -, flanqué de deux directeurs généraux, l'un nommé par France Télévisions, Ulysse Gosset, chargé de l'information et des programmes, l'autre par TF1, Jean-Pierre Paoli, chargé de la gestion, de la technique et des contrats de distribution¹³.

⁴70 millions d'euros la première année, 73,5 millions d'euros la deuxième, 78,7 millions d'euros la troisième, 90,5 millions d'euros la quatrième et 108,8 millions d'euros la cinquième. La part des modules en langues étrangères dans le budget passerait de 12% la première année à 33% au bout de cinq ans.

5
Cf. Gerald ARBOIT, op. cit., p. 476.

⁶C 2005-23, Lettre du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, en date du 25 mai 2005, aux conseils des sociétés France Télévisions et concentration dans l'audiovisuel, le secteur de www.finances.gouv.fr/DGCCRF/boccrf/05_08/a0080027.htm.

IP/05/689, «Aides d'Etat : la Commission approuve le financement de la Chaîne française d'information internationale (CFII)», 7 juin 2005.

⁸ AFP, «CII : aval informel de Bruxelles, selon France Télévisions», 8 avr. 2004.

Paule Gonzales, «Un lancement soumis au feu vert de Bruxelles», *Le Figaro*, 15 fév. 2005.

Arrêté du 24 novembre 2005 portant approbation de la prise de participation financière réalisée par la société France Télévisions, MCCT0500794A, Journal officiel, nº 274, 25 nov. 2005. Le capital «de la société en cours de constitution en vue de l'édition d'une» CFII est de 37 000 euros, réparti à parité entre les deux actionnaires.

Le Monde, 26 nov. 2005.

AFP, «CFII: France Télévisions prend les commandes d'une chaîne à créer», 9 déc. 2005.

UN IMBROGLIO POLITICO-MEDIATIQUE...

Cette «arlésienne», comme l'a appelée le député Christian Kert lors de l'examen de la section «Médias» de la Loi de finances 2006, le 7 novembre 2005¹⁴, a enfin vu le jour après des mois d'incertitudes et des semaines d'imbroglio politico-médiatique. Tout le premier semestre 2005 avait été marqué par les effets d'annonces du gouvernement et de France Télévisions, auxquels les médias ne prêtaient plus vraiment crédit. Même Le Figaro, qui s'était pourtant montré un fervent soutien au projet, contribuant à lui assurer une actualité médiatique positive initiée depuis l'Elysée, se montrait las depuis la fin de l'année 2004. Libération avait bien essayé de prendre la suite, avec une tonalité moins favorable, mais sa couverture était aussi partielle que partiale. Les dépêches de l'Agence France Presse trouvaient rarement un écho dans les médias. Le long suspens bruxellois, où une décision était toujours pour «dans les jours qui viennent» ou «dans quelques jours» depuis avril 2004, alors que la saisine officielle de la Commission européenne ne devait intervenir qu'en février 2005, avait fini par insinuer le doute quant à la viabilité du projet présidentiel.

En fait, la CFII ne s'est jamais vraiment relevée de son péché originel, qu'est l'alliance du premier groupe privé et du holding national de télévision, au mépris du travail parlementaire. La structure imaginée par Bernard Brochand, le député missionné par le gouvernement, a catalysé sur elle les oppositions de tous ceux qui devaient la soutenir : députés – opposition et majorité confondues –, journalistes et professionnels de l'audiovisuel, syndicats unanimes. Alors que ces derniers mobilisaient régulièrement contre «ce montage hybride» 15, affirmant refuser de travailler avec TF1 16, et que M6 se joignait aux critiques 17, un «blog/notes», rewriting.net, animé par le journaliste Jean-Marc Manach, spécialiste de questions de sécurité informatique, offrait à la controverse, le 1er avril, les dessous du Guide rédigé par la Direction du développement des médias. Ce document ayant été édité sous le logiciel de traitement de texte Word, il était possible d'en suivre les étapes de rédaction grâce à un historique des modifications. Celui-ci laissait apparaître, entre le 6 et le 19 mars 2003, à la veille de la consultation publique des opérateurs, un changement de position du cabinet du Premier ministre, puisque, initialement CFII devait être diffusée en France via le numérique terrestre et exclusivement confiée au service public 18.

Une série de tribunes, parue dans la page «Horizons/Débats» du Monde, résume bien les enjeux et les craintes soulevés par la querelle. Le 22 mars, rebondissant sur l'opprobre syndicale, les «querelles intestines et [les] questions de personnes» qui ont paralysé le dossier depuis le vote du budget, le correspondant de la première chaîne privée à Washington, Loïk Berrou, s'interroge ainsi sur la «mort d'une belle idée». Le 4 avril, deux journalistes de la deuxième chaîne publique à Paris, par ailleurs les premiers à avoir réfléchi à la question d'une chaîne internationale, Paul Nahon et Bernard Benyamin, répondent qu'il s'agit d'un «montage pervers». Neuf jours plus tard, un journaliste de CNN, en poste à New York, Guillaume Debré, tente de réconcilier les deux parties en comparant «la difficile mise en œuvre de la Chaîne française d'information internationale» à la structure de CNN. Plutôt que d'en finir avec la discorde, cette dernière tribune la renforce, lorsque Libération révèle, le 5 mai, que le fils du Président de l'Assemblée nationale était pressenti pour intégrer la rédaction de TF1...

Ce débat résume assez bien le climat dans lequel le monde des médias, en premier lieu TF1, où l'on n'a pas hésité pas à se montrer ouvertement sceptique, comme Robert Namias, directeur de l'information interrogé sur France Inter, le 18 juin, a attendu la nomination du nouveau Président de France Télévisions : le 6 juillet, Marc Tessier allait-il se succéder à luimême ou allait-il céder la place à un de ses quatre prétendants? Seuls trois candidats, le favori Patrick de Carolis, José Frêches et Norbert Balit semblaient se préoccuper de CFII. Les deux premiers étaient dans l'air du temps, l'un souhaitant demander au gouvernement un réexamen du dossier, l'autre au Parlement; le troisième, plus discret, avait pour lui d'avoir été appelé à

Cf. le site Internet www.assemblee-nationale.org/12/cra/2005-2006/051.asp. Le premier à utiliser cette expression avait été Alain Mathus, dans son interpellation de Renaud Donnedieu de Vabres le 10 novembre 2004, cité par Dominique Richard, dans son Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 2005 (n° 1 800), 7, Culture et communication, Communication, n° 1 864, Assemblée nationale, 13 oct. 2004, p. 41, disponible sur le site Internet www.assemblee-nationale.org/12/budget/plf2005/c_elargieculture.asp

Sébastien HOMER, «Médias France 3. Les dossiers en souffrance du directeur Rémy Pfimlin», l'Humanité, 13 mai 2005.

¹⁶ Raphaël GARRIGOS, «L'autre chaîne info, dans un an», Libération, 3 fév. 2005. Cf. aussi Le Monde, 12 avr. 2005.

¹⁷ AFP, «CII: M6 conteste le partenariat TF1-France Télévisions», 9 juin 2005.

Disponible sur le site Internet rewriting.net/2005/04/01/a-qui-profite-la-cii/.

Matignon en 2002 comme expert de la «CNN à la française» 19. Le climat était encore tendu par l'incertitude politique : l'échec du référendum sur la Constitution européenne avait emporté le gouvernement Raffarin. Des protagonistes politiques de la CFII, il ne restait plus que Dominique de Villepin et Renaud Donnedieu de Vabres, dont les positions respectives n'allaient pas dans un sens favorable au partenariat TF1-France Télévisions²⁰... Avec l'avènement du gouvernement Villepin et le maintien dans ses fonctions du ministre de la Culture et de la Communication, le sort de CFII est plus passé par la rue de Valois que par le quai d'Orsay...: jamais, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy n'est parvenu à concurrencer son collègue sur les dossiers de l'audiovisuel extérieur; a-t-il convoqué les responsables des chaînes que les principaux, France Télévisions, TF1 et Canal +, ont boudé l'invitation²¹. Les promesses de changements rapides et profonds qu'a portées l'élection de Patrick de Carolis à la tête du holding public, s'entourant notamment de Philippe Baudillon, qui avait préparé pour Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, un rapport non publié sur la CFII, ont autorisé toutes les audaces. Du côté des parlementaires, qui s'étaient vus déposséder du projet, Emmanuel Hamelin a reformulé, le 30 juin, son projet de 2004²² autour d'Euronews, l'ouvrant à la proposition Barnier englobant TV5, CFI et l'AFP. Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture au début du projet, devenu président de TV5, lui a emboîté le pas²³. De son côté, François Rochebloine a réclamé, le 19 septembre, une loi²⁴, comme envisagé dans la première version du guide rédigé par de la Direction du développement des médias. Dans le même temps, la ronde des prétendants à la présidence, depuis le retrait de Jean-Paul Cluzel pour cause de présidence de RFI, n'a cessé d'enfler : Jean-Pierre Elkabbach, Michèle Cotta, Jérôme Bellay ont plus ou moins fait acte de candidature²⁵; Hervé Bourges a réussi le tour de force de ne pas se déclarer intéressé et de démentir²⁶... Cependant, toutes ces ambitions ont été déçues. Même Patrick de Carolis, qui souhaitait un projet plus conforme aux orientations parlementaires, a dû reculer. Une fois le projet accepté par la Commission européenne, la marge de manœuvre du nouveau PDG de France Télévisions comme celle du Premier ministre a été limitée – revoir le partenariat avec TF1 conduisant soit à abandonner le projet, soit à le retarder encore plus. Dans les deux cas, il fallait s'attendre à une forte résistance de l'Elysée, qui n'entendait pas le voir souffrir de nouveaux retards. Si les rencontres entre D. de Villepin et P. de Carolis, ainsi que les rendez-vous ratés de D. de Villepin et de P. Le Lay ont laissé un temps penser le contraire, en fait, il ne s'agissait que d'ambiguïtés ministérielles supplémentaires²⁷. Minovembre, le Premier ministre a rendu un jugement de Salomon : parité capitalistique, mais

... ET UN ENVIRONNEMENT DEJA ENCOMBRE

La concrétisation du partenariat organique de TF1 et de France Télévisions est devenue une urgence. Comme l'a déclaré régulièrement Chris Cramer, directeur général de CNN International, «CFII rejoint plus de soixante-dix autres chaînes d'information 24/7 dans le monde» ²⁸. L'environnement concurrentiel a considérablement changé depuis l'avènement de CNN. Si le mouvement d'internationalisation qui s'est engagé avec force concerne surtout des concepts d'émissions ou de programmes, tels les séries, jeux, voire les émissions de télé-réalité, il est aussi prégnant pour le concept de chaînes spécialisées auquel appartient

présidence de France Télévisions.

Paule GONZALES, «France Télévisions: 5 candidats en lice», *Le Figaro*, 15 juin 2005; Raphaël GARRIGOS/Isabelle ROBERTS, «France Télévisions: le CSA entre Carolis, Tessier et Hariri», *Libération*; Daniel PSENNY, «Patrick de Carolis succède à Marc Tessier à la présidence de France Télévisions». *Le Monde*, 6 juil 2005.

²⁰ Le Canard enchaîné, 8 juin 2005; Paule GONZALES, «Quatre dossiers sensibles pour un quinquennat», Le Figaro, 7 juil. 2005.

^{21 «}Quant Douste bat le rappel», *L'Express*, 22 sept. 2005.

²² Sébastien HOMER, «Il faut sauver... la CII», *l'Humanité*, 5 juil. 2005.

Paule Gonzales, «L'avenir de la chaîne d'info internationale s'assombrit», *Le Figaro*, 8 juil. 2005. *Cf.* aussi AFP, «Jean-Jacques Aillagon dubitatif sur la CII», 19 juin 2005; Jean-Jacques AILLAGON, «TV5, outil de diversité culturelle», *Le Figaro*, 21 sept. 2005.

AFP, «CII: Rochebloine (UDF) veut une loi, et vite», 19 sept. 2005.

^{25 «}Elkabbach, favori pour la présidence de CII», *Le Figaro*, 15 fév. 2005; Daniel PSENNY, «L'Elysée s'impatiente à propos de la chaîne info internationale», *Le Monde*, 16 mars 2005; «Pressenti», *Le Point*, 28 avr. 2005.

AFP, «Hervé Bourges 'pas candidat' à la présidence de la future CFII», 18 mars 2005; «Les candidats à la CII», 18 mai 2005.

Guy DUTHEIL / Pascal GALINIER, «TF1 et France Télévisions se disputent la gouvernance de la CFII», Le Monde, 11 nov. 2005.

Adam Jones, «France approves rival to CNN», Financial Times, 1er déc. 2005.

la nouvelle chaîne. Il ne s'agit donc pas seulement pour cette dernière «de rivaliser avec la BBC ou CNN», pour reprendre la logique présidentielle, mais de trouver une identité propre. La réussite d'Euronews, d'Al Jazira ou d'Al Arabiya, qui se trouvent dans les même configurations budgétaires (moins de cent cinquante millions d'euros) et de personnels journalistes (entre cent vingt et cent soixante-dix, CFII prévoyant d'en recruter cent trente) que la chaîne française, démontre que le ton importe plus que la taille ou la rentabilité financière.

De plus, les événements du 11 septembre 2001, puis la guerre américaine contre le terrorisme ont bouleversé l'importance conférée aux images que rapportent les télévisions. De leur réception dépend la formation d'émotions qui, si elles sont mondiales, n'en sont pas moins avant tout culturelles. A l'instar de Telesur, en Amérique du Sud, ou d'Al Jazira, au Proche-Orient, la CFII saura, certainement mieux que TV5, faire valoir un point de vue différent des standards anglo-saxons. Sous cet aspect, elle apparaît moins «archaïque» que ne veut le faire croire, certainement dépité, Jean-Jacques Aillagon²⁹. «L'enjeu, note le président Chirac le 30 novembre, est de porter partout dans le monde les valeurs de la France et sa vision du monde. Pour cela, il faut être au premier rang de la bataille mondiale des images.» Reste la grande question franco-française, à savoir de la diffusion sur le territoire national. Les autorisations françaises et européennes valent pour la convention signée entre l'Etat et les deux co-actionnaires, qui exclut une couverture de la France. Cependant, les arbitrages gouvernementaux et le plan de lancement commercial, d'ici au second semestre 2006, sur le câble, le satellite et Internet, laissent entendre le contraire. Un nouveau passage devant la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est à prévoir. Dans ce cas de figure, il convient de s'attendre à une levée de boucliers des autres chaînes françaises et pas uniquement des chaînes d'information continue. La contestation par M6, en juin 2005, des genres «des missions d'intérêt général» dans la CFII le laisse présager. Il est vrai que «la petite chaîne qui monte» a préparé pour l'automne le lancement de son propre rendez-vous informationnel de la mi-journée ...